

PROCES VERBAL DE LA 34^{ème} RENCONTRE DU CD PADER-
RESOPP

Le 26 Juin 2009

Thiès

PROCES VERBAL DE LA 34^{ème} RENCONTRE DU COMITE DIRECTEUR DU PADER-RESOPP

Le 26 juin 2009 s'est tenue dans la salle de réunion du PADER à Thiès la 34^{ème} rencontre du Comité Directeur du PADER-RESOPP à l'effet de traiter l'ordre du jour qui suit :

1. Lecture et adoption du procès verbal de la 33^{ème} réunion du Comité Directeur PADER-RESOPP
2. Informations générales
 - *Courrier d'ADG*
3. Campagne agricole 2009-2010
4. Divers
 - *Formation en gouvernance des membres des CA du RESOPP, COOPEC, SAPCA : 27 et 28 juin 2006 à la salle de réunion 2006*

La séance a été présidée par Mr André Mbaye président du RESOPP et le secrétariat assuré par Mamadou Mactar Thiam en collaboration avec Mapaté Mbaye.

La liste des participants est jointe en annexe. A noter la présence remarquée de M. Rudolf Graf, directeur Général d'EWA.

1. Lecture et adoption du procès verbal de la 33^{ème} réunion du Comité Directeur PADER-RESOPP

Toutes les décisions prises lors du dernier comité directeur ont été passées en revue à fin de permettre à l'assistance de réexaminer leur contenu et d'apprécier leur niveau de réalisation. Cependant des remarques ont été apportées sur le PV qui ne comporte pas selon certaines personnes des décisions qui avaient été prises déjà.

Les amendements apportés au PV de la 33^{ème} rencontre sont ainsi qui suit :

Décision omise n°1: il est demandé au groupe d'étudiants de la promotion de Bachir (volet infrastructure du PADER) qui souhaitent préparer un rapport de fin de stage sur le sujet de la gestion d'un centre d'accueil, de présenter un devis de recherche.

Décision omise n°2: Que les AG donnent mandat à la COOPEC pour la récupération des crédits de 2005.

Décision omise n°3: Tenir une réunion sur le diagnostic, les études filières et les supports de formation, le mardi 2 juin 2009 à partir de 9H à Thiès

Décision omise n°4 : Tenir un atelier le 03/06/2009 sur la commercialisation.

Niveau de réalisation des décisions prises lors de la 33^{ème} rencontre du CD PADER-RESOPP

- Le volet infrastructure a validé le scellement des coffres des coopératives de Mbour et de Sédhiou, programmé pour la première quinzaine du mois de juillet.
- Les contrats d'objectifs pour le personnel sont en bonne voie.
- La TROPICASEM a fait une proposition de contrat de distribution au RESOPP lequel contrat est déjà soumis à certains membres du PADER et du RESOPP.
- Suite à l'appui de M. Marc de Feyter, le fonds belgo-sénégalais a consenti à prêter de l'argent au RESOPP même sans l'agrément de la COOPEC (suppression d'une des closes).
- Il faudra encore attendre pour l'obtention de l'agrément de la COOPEC parce que le dossier doit être soumis à l'approbation préalable de la BCEAO.

2. Informations générales

Ce deuxième point a été l'occasion pour M. Rudolf Graf de faire une mise au point sur les difficultés de la Coopération Autrichienne, les relations de cofinancement avec ADG et les options futures pour le PADER déjà évoquées dans les précédents CD.

Le chargé de programme a souligné la nécessité de réaliser un document sur les apports du PADER en termes de sécurité alimentaire, notamment demandé par le FBS pour le financement 2010-2013.

Il a également été demandé de mettre à jour le programme d'action du PADER et du RESOPP pour la suite (par exemple pour le centre de formations du RESOPP, les formations à venir). Un business plan doit être réalisé pour chacune des coopératives.

• Courrier ADG au CD PADER-RESOPP

Le président d'ADG a souhaité écrire une lettre au CD du PADER-RESOPP que M. Fabien Lochet a lue devant toute l'assistance. Cette lettre retrace les grandes lignes de l'implication du FBS dans le financement du RESOPP.

Il a été décidé :

- La création d'une sous-commission ADG-EWA-RESOPP pour préparer l'évaluation externe de manière participative : pour l'obtention future des fonds du FBS, pilotée par ADG et pour le financement par l'UE pilotée par EWA.
- L'élaboration d'une convention de partenariat ADG-EWA-RESOPP indiquant les objectifs communs.

Pour mener à bien toutes ces activités, une bonne planification doit être réalisée. Les dates suivantes ont été provisoirement retenues :

FBS	Evaluation	Du 24/09 au 13/10/09
	Document technique et financier	Du 15/11 au 25/11/09
UE	Proposition complète	Du 24/07 au 24/09/09
Préparation	Evaluation FBS	Du 26/06 au 24/09/09
	Document UE	Du 24/07 au 24/09/09
	Document FBS	Du 05/10 au 15/11/09
Collecte informations	UE	Du 13/07 au 14/07/09
	FBS	Du 01/08 au 15/08/09

Désignation de la sous-commission :

• Membres de la commission

- Président de la commission : Fabien Locht
- Coordinateur : Dr Abdelghani Souirji
- Secrétaire : Samba Moussa Bâ
- Pour la zone sud : Hamet Idrissa Thioye et Samba Massaly
- Pour la zone nord : Djibril Moussa Lam et Aliou Kane
- Pour la zone centre : Aminata Samb et Aliou Keïta ; Ngagne Fall et Bouna Guène
- Pour Koungheul : Daouda Diallo

• Organisation de 4 ateliers de deux jours avec un maximum de 35 participants dans les zones Nord, centre, Sud et à Koungheul. Les dates des 13 et 14 juillet ont été retenues pour Sédhiou. Les trois autres ateliers se tiendront entre le 1^{er} et le 15 Août 2009.

La première réunion de la sous-commission se tiendra le 29/06 à 9h avec pour ordre du jour :

- Termes de référence des ateliers (prendre en compte et achever le travail commencé avec les autrichiens et consolider l'expérience) ;
- TdR des travaux préparatoires pour l'évaluation : stratégie et études à commanditer qui permettront de faire ressortir les données importantes pour l'évaluation
- Calendrier détaillé.

- Budget (financement sur la ligne FCDL)
- Prendre des personnes ressources pour animer les ateliers

3. Campagne agricole 2009-2010

• L'approvisionnement en engrais

Pour la campagne 2010, il se pose le problème crucial de l'engrais bien que le gouvernement ait décidé d'insérer le RESOPP au niveau des « gros producteurs ». Néanmoins, les besoins des coopératives ne pourront pas être satisfaits dans le cadre du programme agricole 2009 surtout que le gouvernement n'a pas à sa disposition du DAP (18 46 0) et tout l'engrais disponible est en quantité moindre par rapport à la campagne précédente.

Des réflexions sur d'autres sources d'approvisionnement possibles sont lancées par l'assistance. En effet, des sources parallèles doivent être trouvées pour bâtir une solution alternative afin de compléter l'engrais qui sera éventuellement fourni par l'Etat. L'engrais subventionné qui serait reçu du gouvernement et celui qui serait acquis autrement permettra alors d'avoir un prix moyen.

A cet effet plusieurs démarches sont présentement menées par les coopératives, chacune de son côté pour avoir les possibilités de s'approvisionner localement. C'est le cas des coopératives de Sédhiou, de Tivaouane, de Louga.

Sur la question essentielle de l'engrais, l'assistance a débattu de plusieurs aspects y afférent :

- La Direction de l'Agriculture (DA) sera-t-elle à même de fournir l'engrais nécessaire?
- Certaines coopératives soutiennent qu'ils ont déjà commencé à effectuer des démarches auprès des commissions locales de distribution des intrants pour éviter tout retard d'approvisionnement.
- Les membres peuvent faire des démarches auprès des commissions et il appartiendra à la coopérative de poser ses conditions pour que le membre ait accès au crédit et que la coopérative joue son rôle de fournisseur d'engrais. Cependant c'est le membre lui-même qui assure le transport de son produit.
- Le Président du RESOPP dit avoir reçu une proposition d'achat d'engrais et propose un achat groupé à travers la CAT-RESOPP. Certes, les coopératives doivent prendre leurs décisions commerciales de manière autonome et ne pas attendre le Comité Directeur pour avoir une assurance sur leur choix. Néanmoins, appartenant à un réseau, elles se doivent de partager leurs informations afin que chacun puisse en bénéficier.
- La SENCHIM produit toujours de l'engrais sur commande mais le vend à des prix bien supérieurs à ceux subventionnés.
- Explorer les possibilités d'importation d'engrais bien qu'actuellement avec l'engrais subventionné à 50%, cette option reste prématurée.
- Création de la Coopérative Nationale d'Approvisionnement en Intrants et de Commercialisation des produits Horticoles (CNAICH). Il faudra bien prendre en compte

cette nouvelle association qui aura son siège à Thiès. Son Assemblée Générale Constitutive est prévue les 7 et 8 Juillet 2009 à Thiès.

Décision n°1 :

Tous les acteurs sont invités à se renseigner sur les engrais disponibles sur le marché local. Mamadou Mactar Thiam et Arona Diop compileront et diffuseront l'information auprès de tous.

Décision n°2 :

L'achat d'engrais pour les semences ne doit pas attendre, d'autant plus que les quantités nécessaires sont minimales. Chaque coopérative doit s'approvisionner localement sans attendre la subvention.

• Pour les produits phytosanitaires et les semences maraîchères

Une commission s'est déjà entretenue avec la SENCHIM pour voir les possibilités de devenir distributeur, notamment pour les produits phytosanitaires. Le positionnement géographique du réseau représente un avantage pour ce fournisseur qui n'a pas de représentant à Sédhiou, à Mbour et à Louga. Cet accord de partenariat n'est pas encore finalisé et les expressions des besoins des membres restent encore à valider par les différentes coopératives. Cependant deux inquiétudes ont été soulevées :

- La qualité des produits phytosanitaires de la SENCHIM est-elle bien appréciée par les producteurs ? Le RESOPP propose alors que les producteurs testent ces produits avant tout engagement avec la SENCHIM.
- Sur l'expression des besoins des producteurs, il a été noté une nette exagération. Pour pallier ces difficultés, des questionnements sur une éventuelle avance de la part des membres demandeurs de 5 à 10% de la valeur des intrants demandés comme cela se fait au Burkina. Un tel procédé garantirait une plus grande fiabilité du recensement des besoins.

Pour les contrats avec les fournisseurs tels que la TROPICASEM, une vigilance doit être de mise sur les termes du contrat notamment sur l'exclusivité et le chiffre d'affaires. Il a été soulevé que le RESOPP étant une grande organisation, il faut alors faire jouer la concurrence. Or, pour obtenir le prix distributeur, l'exclusivité est une condition sine qua non.

Décision n°3 :

- *Poursuivre les négociations avec les fournisseurs d'intrants tout en prenant des précautions, à savoir : la garantie de prix intéressants, les délais de paiement compris entre 45 et 60 jours et la collaboration techniques pour les tests.*
- *Réaliser des investigations pour comprendre la formation des « vrais » circuits et des prix des intrants dans le pays (engrais, semences maraîchères)*

- *Faire des enquêtes via l'Internet et demander des devis pour l'importation des semences maraîchères. (Mamadou Mactar Thiam et Arona Diop appuyés par le chargé de programme)*

4. Divers

a) Le refinancement

- ECOBANK a accepté de financer même sans l'agrément de la COOPEC en prenant comme garantie les infrastructures du RESOPP mais l'expert n'est toujours pas venu pour cette évaluation.
- COOPEC : la Responsable Administrative et Financière (RAF) avait envoyé un mail pour plus d'infos sur le refinancement du système mais il n'y a pas encore de réaction.

Décision n°4 :

Demander à la COOPEC et au RESOPP de suivre le dossier et d'en informer les autres acteurs.

b) Situation des coopératives

• *Rangement des magasins*

Le rangement des magasins a été réalisé dans l'ensemble des coopératives exceptées dans la coopérative de Pambal et à l'antenne de Fanaye.

Décision n°5 :

Il est demandé aux coopératives concernées d'achever le rangement de leur stock avant le 15 juillet 2009.

• *Comptabilité des coopératives*

Tous les budgets des coopératives ont été déposés auprès du RESOPP, sauf pour la COOPAKEL.

Il se pose actuellement le problème du respect des engagements de la COOPEC envers les coopératives pour la comptabilité. Vu la surcharge de travail des agents de la COOPEC, les coopératives ne peuvent plus s'appuyer sur ladite institution. Il faut penser à un comptable au niveau national ou local en fonction des possibilités financières des coopératives ou faire appel à un prestataire de service ou former les gérants. Ces diverses propositions doivent être étudiées en déterminant les charges de travail, les besoins en ressources humaines, en formation par rapport aux ressources disponibles au niveau de chaque coopérative.

Décision n°6 :

- *Accélérer la recherche d'un consultant pour la réalisation du diagnostic institutionnel et organisationnel.*
- *Ce consultant sera accompagné d'une commission chargée d'évaluer la charge de travail de chacun des membres du personnel des coopératives afin de recenser les besoins et d'identifier les formations nécessaires. Le CD recommande l'intégration dans cette commission de l'agroéconomiste Ablaye Ndour et d'Aliou Keïta pour une réalisation avant fin juillet.*
- *Demander aux coopératives, aux projets et à la COOPEC de veiller à ce que la tenue de la comptabilité soit assurée en attendant la réalisation du travail de diagnostic.*

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 17h 22 mn.

Le président de séance

Le secrétaire de séance